

## ... EN CONTREPOINT - LE COUPLE MIXTE EST-IL FRAGILE ?

Pierre Grelley

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) | « Informations sociales »

2008/5 n° 149 | pages 119 à 120

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-5-page-119.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Pierre Grelley, « ... en contrepoint - Le couple mixte est-il fragile ? », *Informations sociales* 2008/5 (n° 149), p. 119-120.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

© Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Le couple mixte est-il fragile ?

Bien qu'elle soit très difficile à établir avec précision, la proportion des mariages qui se terminent par un divorce serait actuellement, en France, de l'ordre de 45 %. Il s'agit là évidemment d'un chiffre moyen qui, comme tous les chiffres moyens, soulève davantage de questions qu'il ne répond à des interrogations. Dans un numéro consacré au couple et sous-titré « Attention fragile », la revue *Hommes et migrations*\* s'est intéressée aux couples dits mixtes afin, entre autres préoccupations, de se demander s'ils divorçaient moins, autant ou plus que les autres. La question a été posée à Gérard Neyrand, sociologue « de la famille » et directeur du CIMERS, un laboratoire de recherche lié à l'université de Toulouse.

Les données sur lesquelles ses réponses sont fondées sont issues d'une recherche commandée par la direction de la Population et des Migrations (alors ministère des Affaires sociales et de l'Emploi) afin de vérifier deux hypothèses, la première portant sur l'influence fragilisante des différences culturelles entre les époux, la seconde mettant en cause l'augmentation du nombre de mariages blancs.

Deux difficultés apparaissent d'emblée : celle de la définition du couple « mixte » d'abord, le seul critère retenu entre plusieurs possibles étant celui de la nationalité ; celle de la « traçabilité » ensuite, le membre étranger d'un couple mixte devenant français du fait de l'union, ce qui fait perdre au couple son caractère de mixité aux yeux de l'état civil.

*Du point de vue méthodologique, la recherche s'est appuyée sur le suivi d'un échantillon de 1 000 mariages célébrés entre 1973 et 1990, soit entre deux Français, soit entre un(e) Français(e) et un(e) étranger(gère).*

*En données brutes, les résultats ne font pas apparaître un taux de divorce beaucoup plus élevé parmi les couples mixtes, le nombre de leurs séparations évoluant de façon assez parallèle à la courbe de divortialité des couples nationaux, augmentant même, pour eux aussi, à partir de 1975.*

*Pour affiner ces résultats, souligne G. Neyrand, il convient de distinguer parmi les mariages mixtes ceux qu'on peut qualifier d'« endogames » puisque les deux conjoints, dont l'un est devenu français, ont la même origine par leurs parents ou leurs grands-parents, et ceux qui sont constitués par le mariage de deux conjoints de nationalité étrangère. Ce critère se révèle opérant, dans la mesure où il permet de rendre compte des évolutions de la conjugalité « mixte » à la fois dans le temps (avec le passage, autour de 1975, d'une immigration majoritairement venue d'Europe méridionale à une immigration majoritairement maghrébine) et en fonction des différences culturelles et démographiques qui caractérisent le couple, celles-ci ouvrant un champ de recherches extrêmement fécond aux spécialistes de la famille.*

**Pierre Grelley**

\* Revue *Hommes et migrations*, n° 1262, juillet-août 2006.